

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?MaJ-Sorties-scolaires>



MàJ - Sorties scolaires

- Administratif - Les formulaires administratifs -



Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2023

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Dans le cadre de l'organisation des sorties scolaires avec nuitée, un guide d'aide est à votre disposition, il est consultable sur le Portail Métier.

Il est impératif de transmettre des dossiers complets comportant toutes les pièces demandées en respectant les délais de transmission via l'application Sortiesco sur Arena-Scolarité.

Par ailleurs, pour tout projet de sortie scolaire dans un département extérieur, il est primordial de consulter la page d'information disponible sur le site internet de la DSDEN d'accueil afin de prendre connaissance des lieux des centres d'hébergement, de la liste des intervenants agréés...

Pour les sorties ou voyages sans nuitée dans le 1er degré, il appartient toujours aux directeur.trice.s d'écoles de signaler le déplacement à l'inspectrice de la circonscription.

Pour faciliter cette information systématique et en continu, l'enseignant complète l'annexe 1 également sur l'application Sortiesco qui est transmise directement en ligne aux directeur.trice.s pour validation puis consultation par la CPC et l'IEN.

https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/sites/dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Manuel Sortiesco AVEC nuitées	https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/sites/dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Manuel Sortiesco SANS nuitée
---	--

Conseillère pédagogique en charge du dossier : [Julie DENIER](#)